

Programme général
d'indemnisation et
d'aide financière lors
de sinistres réels ou
imminents

CONSTAT DE DOMMAGES

Guide de préparation et formulaires

Direction générale du rétablissement

CONSTAT DE DOMMAGES
Guide de préparation et formulaires

TABLE DES MATIÈRES

Information générale pour la préparation du constat de dommages

Section 1 Renseignements et information générale

- 1.1 Renseignements
- 1.2 Information générale

Section 2 Inventaire des dommages et bilan des travaux aux infrastructures municipales (biens essentiels)

- 2.1 Description des dommages et des travaux réalisés aux routes
 - 2.1.1 Renseignements et description générale
 - 2.1.2 Description de la route et des fossés
 - 2.1.3 Description des ponceaux et des entrées
- 2.2 Description des dommages et des travaux réalisés aux infrastructures municipales non indiqués dans la section 2.1
 - 2.2.1 Renseignements et description générale
 - 2.2.2 Descriptions des dommages et des travaux non indiqués à la section 2.1

Section 3 Formulaire complémentaires

- 3.1 Information complémentaire
 - 3.1.1 Renseignements sur l'infrastructure (si applicable)
 - 3.1.2 Information additionnelle
- 3.2 Schéma complémentaire
 - 3.2.1 Renseignements sur l'infrastructure
 - 3.2.2 Description sommaire de la situation
 - 3.2.3 Schéma
- 3.3 Renseignements sur les routes et les sites concernés

INFORMATION GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DU CONSTAT DE DOMMAGES

Le constat de dommages constitue une déclaration justificative essentielle des dépenses engagées par une municipalité pour la réparation de ses biens essentiels endommagés à la suite d'un sinistre.

Une municipalité doit produire avec sa réclamation un constat de dommages, comme cela est stipulé dans le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, à l'article 185. Le constat de dommages doit décrire chacun des biens endommagés par le sinistre, les dommages et les travaux effectués.

Les travaux aux biens essentiels admissibles sont ceux entrepris afin de remettre les infrastructures dans un état équivalent à celui d'avant le sinistre, en fonction des lois et des règlements en vigueur.

*
* *

Pour la préparation du constat de dommages, la personne responsable peut utiliser les formulaires du ministère de la Sécurité publique ou produire un rapport qui contient, au minimum, l'information demandée dans ces formulaires (localisation, description, dimensions, caractéristiques des infrastructures existantes avant le sinistre et autres).

Lors de la préparation du constat de dommages, la personne responsable doit tenir compte de l'information suivante :

- Le constat de dommages doit décrire sommairement le sinistre et présenter le lien avec les dommages subis.
- Les coûts des travaux assumés et les quantités de matériaux utilisées doivent être facilement vérifiables (factures, estimations, décomptes progressifs et autres).
- Une description sommaire doit être fournie pour chacun des dommages et des travaux. On doit y trouver le type d'infrastructure municipale, le dommage constaté, les travaux effectués, la localisation et les dimensions pertinentes en fonction du type d'infrastructure (longueur, largeur, épaisseur, diamètre, types de tuyaux et autres).

Note : Des dimensions approximatives sont suffisantes et aucun appareil de grande précision n'est requis pour la préparation du constat de dommages, car les galons et roulettes à mesurer sont suffisamment précis.

- Tous les dommages et tous les travaux de reconstruction doivent être localisés à l'aide du nom de la route ou du site concerné et de la distance entre un point fixe de référence et le secteur relevé. Il est suggéré d'utiliser une intersection routière comme point fixe de référence.

Note : La localisation est approximative et aucun appareil de grande précision n'est requis pour la localisation, car l'odomètre d'un véhicule est suffisamment précis.

- Il est nécessaire de déterminer et de décrire les travaux temporaires effectués selon l'information demandée dans le formulaire *Constat de dommages*, et de préciser qu'il s'agit de travaux temporaires.
- Des schémas peuvent être fournis afin de compléter la description des dommages et des travaux.

- Il est essentiel de fournir des photos pertinentes des infrastructures endommagées, avant et après les travaux de reconstruction, pour chacun des secteurs indiqués dans le constat de dommages.
 - L'identification des photos à l'aide du nom de la route ou du site et de la localisation du secteur relevé est nécessaire.
 - De plus, si elles sont disponibles, des photos des infrastructures avant le sinistre, lors du sinistre et durant la période des travaux de reconstruction peuvent être jointes au dossier.
- Il est nécessaire de joindre au constat de dommages une carte de la municipalité, indiquant tous les sites qui font l'objet de la réclamation.
- Tous les documents techniques pertinents doivent être inclus dans le dossier (rapports techniques, analyses, schémas, plans et devis, évaluations, bordereaux de quantité et autres).
- Il est essentiel d'obtenir et de produire les autorisations requises, conformément aux lois et aux règlements en vigueur, comme cela est stipulé dans le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, à l'article 173.

*
* *

- L'aide financière est versée à la municipalité selon les modalités de l'article 189 du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.
- Pour le versement d'une avance, la municipalité doit s'assurer de fournir l'information demandée aux sections 1 et 2 du formulaire *Constat de dommages* proposé par la Direction générale adjointe du rétablissement :
 - Section 1 : Renseignements et information générale
 - Section 2 : Inventaire des dommages et bilan des travaux aux infrastructures municipales (biens essentiels), à l'exception de la partie B : travaux réalisés des sections 2.1.2, 2.1.3 et 2.2.2, pour chaque route ou chaque site faisant l'objet de la réclamation.

La municipalité doit également présenter la liste des routes et des sites concernés, ainsi qu'une estimation sommaire du coût des travaux de réparation et de reconstruction pour chacun d'eux (le formulaire de la section 3.3 *Constat de dommages* peut être utilisé).

Pour le versement d'un paiement partiel ou final, la municipalité doit fournir le constat de dommages entièrement rempli pour les routes et les sites concernés par le paiement.

CONSTAT DE DOMMAGES

Page ___ de ___

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS ET INFORMATION GÉNÉRALE

1.1 Renseignements

RENSEIGNEMENTS SUR LA MUNICIPALITÉ		
Nom	Ind. rég.	Téléphone
Adresse (n°, rue, ville)	Case postale	Code postal
N° de dossier <i>À l'usage exclusif du ministère de la Sécurité publique</i>		

RENSEIGNEMENTS SUR LES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX RESPONSABLES DU CONSTAT DE DOMMAGES		
Directrice générale ou directeur général	Nom	Prénom
Directrice ou directeur des travaux publics	Nom	Prénom

1.2 Information générale

(Si l'espace est insuffisant, joignez des documents en annexe ou les formulaires appropriés de la section 3.)

SOMMAIRE DE LA SITUATION	
Date du sinistre	Lieu du sinistre
Description du sinistre et lien avec les dommages subis.	
ÉTAT DES INFRASTRUCTURES AVANT LE SINISTRE	
Les infrastructures endommagées par le sinistre étaient en bon état avant le sinistre.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les infrastructures endommagées par le sinistre ne justifiaient pas d'intervention à court terme avant le sinistre.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez coché non à l'un des énoncés précédents, veuillez fournir les précisions requises.	
TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT	
Les dommages et les travaux décrits dans le constat de dommages sont reliés au sinistre.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les travaux ont été effectués ou seront effectués afin de remettre les infrastructures dans un état équivalent à celui avant le sinistre.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez coché non à l'un de ces énoncés précédents, veuillez fournir les précisions requises.	

SIGNATURE DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX RESPONSABLES DU CONSTAT DE DOMMAGES	
<i>Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques et complets.</i>	
Directrice générale ou directeur général	Date
Directrice ou directeur des travaux publics	Date

CONSTAT DE DOMMAGES

SECTION 2 INVENTAIRE DES DOMMAGES ET BILAN DES TRAVAUX AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (BIENS ESSENTIELS)

Note :

a) Si nécessaire, fournissez un schéma (utilisez le formulaire <i>Schéma complémentaire</i> de la section 3.2.) b) Si l'espace est insuffisant, utilisez le formulaire <i>Information complémentaire</i> de la section 3.1. c) Indiquez les unités de mesure utilisées.	d) La localisation et les dimensions sont approximatives et aucun appareil de grande précision n'est requis pour la préparation du formulaire <i>Constat de dommages</i> : - pour les dimensions, les galons et roulettes à mesurer sont suffisamment précis; - pour la localisation, l'odomètre d'un véhicule est suffisamment précis.
---	---

2.1 Description des dommages et des travaux réalisés aux routes

2.1.1 Renseignements et description générale

Note : Utilisez un formulaire par route.

Nom de la municipalité : _____	Nom de la route : _____
Largeur totale de la chaussée et des accotements : _____	Localisation du chaînage de départ (0 + 000) : _____
Largeur du revêtement : _____ Type(s) de revêtement : _____	Biens essentiels <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Expliquez : _____

2.1.2 DESCRIPTIONS DE LA ROUTE ET DES FOSSÉS

Partie A : Dommages				Partie B : Travaux réalisés		
Localisation (Chaînage)	Photos (✓)	Description des dommages	Dimensions ¹ des dommages	Photos (✓)	Description des travaux (Indiquez s'il s'agit de travaux temporaires.)	Dimensions ¹ des travaux (Si différentes de celles des dommages)

1. Indiquez les dimensions approximatives pertinentes : longueur, largeur, épaisseur, profondeur du fossé ou autres.

CONSTAT DE DOMMAGES

SECTION 2 INVENTAIRE DES DOMMAGES ET BILAN DES TRAVAUX AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (BIENS ESSENTIELS)

Note : Utilisez un formulaire par route.

Il est nécessaire de remplir la section 2.1.1

Nom de la municipalité : _____	Nom de la route : _____
--------------------------------	-------------------------

2.1.3 DESCRIPTION DES PONCEAUX ET DES ENTRÉES

Partie A : Dommages					Partie B : Travaux réalisés			
Localisation (Chaînage)	Description ² du ponceau endommagé	Photos (✓)	Description des dommages (Indiquez s'il s'agit d'un ponceau transversal ou d'entrée.)	Dimensions ³ des dommages	Photos (✓)	Description ² du ponceau, si nouveau	Description des travaux (Indiquez s'il s'agit de travaux temporaires.)	Dimensions ³ des travaux (Si différentes de celles des dommages)

2. Indiquez le type (TTOG, TBA, etc.), diamètre, longueur, épaisseur du remblai au-dessus du tuyau.
 3. Indiquez les dimensions approximatives de la tranchée, si elles ne sont pas décrites dans la section 2.1.2.

CONSTAT DE DOMMAGES

SECTION 2 INVENTAIRE DES DOMMAGES ET BILAN DES TRAVAUX AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (BIENS ESSENTIELS)

2.2 Description des dommages et des travaux réalisés aux infrastructures municipales non indiqués dans la section 2.1

2.2.1 Renseignements et description générale

Note : Utilisez un formulaire par site.

Nom de la municipalité : _____ Type d'infrastructure : _____ L'infrastructure est localisée sur la route : _____ Localisation du chaînage de départ (0 + 000) : _____ Localisation de l'infrastructure (chaînage) : _____ Biens essentiels <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Expliquez : _____	Description générale de l'infrastructure endommagée : _____ _____ _____ _____ _____
--	---

2.2.2 DESCRIPTIONS DES DOMMAGES ET DES TRAVAUX NON INDIQUÉS À LA SECTION 2.1

Partie A : Dommages		Partie B : Travaux réalisés	
Description et dimensions ⁴ des dommages	Photos (✓)	Description et dimensions ⁴ des travaux (Indiquez s'il s'agit de travaux temporaires.)	Photos (✓)

4. Indiquez les dimensions approximatives pertinentes : longueur, largeur, épaisseur ou autres.

CONSTAT DE DOMMAGES

SECTION 3 FORMULAIRES COMPLÉMENTAIRES

3.3 Renseignements sur les routes et les sites concernés

NOM DE LA ROUTE OU DU SITE	ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT DES TRAVAUX (SI REQUISE¹)

1. Il est nécessaire de fournir une estimation sommaire du coût des travaux pour le versement d'une avance.